

Société Canadienne d'Enregistrement des Animaux
LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES ÉLEVEURS DE CHÈVRES

LISTE DES HONORAIRES

En vigueur le 1^{er} janvier 2012

Veillez ajouter 13% TVH aux droits d'inscription pour ON, N.-B. et T.-N.

Veillez ajouter 12% TVH aux droits d'inscription pour C.-B.

Veillez ajouter 15% TVH aux droits d'inscription pour N.-É.

Veillez ajouter 5% TPS aux droits d'inscription pour toutes autres provinces.

COTISATION ANNUELLE:

Cotisation annuelle, due le 1er janvier de chaque année..... 55,00

Cotisation annuelle **APRÈS LE 31 MARS** de chaque année..... 65,00

COTISATION ANNUELLE - NOUVELLE MEMBRE

Cotisation annuelle..... 55,00

Nouvelle cotisation annuelle globale, incluant la cotisation annuelle et un choix de nom de troupeau et de lettres de tatouage enregistrés (Nouveaux membres seulement)..... 70,00

COTISATION ANNUELLE JUNIOR: (le requérant doit être âgé moins 18 ans)

Cotisation annuelle, due le 1er janvier de chaque année..... 20,00

Nouvelle cotisation annuelle globale, incluant la cotisation annuelle et un choix de nom de troupeau et de lettres de tatouage enregistrés (Nouveaux membres seulement)..... 28,00

FRAIS DE REJECTION DE DEMANDE..... 10,00

ENREGISTREMENT ET INSCRIPTION

ANIMAUX NÉS AU CANADA

	Membre	Non-Membre
Femelles et Mâles (toutes races) - âgés de moins de 18 mois.....	13,70	27,40
- âgés de 18 à 30 mois.....	18,20	36,40
- âgés de 30 à 48 mois.....	27,20	54,40
- âgés de plus de 48 mois.....	150,00	N/A

Enregistrements en masse (minimum de 50) - sans papier, électronique 6,70/ch N/A

ANIMAUX IMPORTÉS

Femelles et Mâles (sans limite d'âge) 30,00 60,00

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ 13,70 27,40

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ EN MASSE (minimum de 20) 8,20/ch N/A

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ pour régler une succession ou pour l'établissement ou la dissolution d'une société pourvu qu'en aucun cas il n'y ait de considération financière..... 9,00 18,00

TRANSFERT DE TROUPEAU ENTIER

(1) en famille

(2) pour régler une succession ou société (aucun minimum d'animaux exigé pour 1 & 2) ou

(3) transfert d'un troupeau en entier avec un minimum de 30 animaux pourvu que tous les animaux y compris semence, embryons et ovum fertilisées sont transférés au même propriétaire. (Des nouveaux certificats d'enregistrement ne sont pas imprimés. Si un certificat est exigé, le frais de transfert de propriété dans les 60 jours qui suivent la date de vente sera appliqué).

55,00 N/A

Enregistrement de nom de troupeau 29,00 58,00

Transfert de propriété d'un nom de troupeau 13,70 27,40

Enregistrement de lettres de tatouage 13,70 27,40

Transfert de propriété de lettres de tatouage..... 13,70 27,40

Duplicata et certificats révisés (ré-émis)..... 13,70 27,40

Enregistrement d'entente de location 13,70 27,40

SERVICE URGENT: (en plus du frais régulier de la transaction et doit être inclus avec la remise) **15,00**

TOUTES LES REMISES DOIVENT ÊTRE PAYABLES par VISA, MasterCard ou chèque ou mandat À L'ORDRE DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ENREGISTREMENT DES ANIMAUX.

NE REMETTEZ PAS D'ARGENT COMPTANT.

Société canadienne d'enregistrement des animaux, 2417 Holly Lane, Ottawa, Ont. K1V 0M7

Tél(877)833-7110 ou (613)731-7110 Télécopieur: (613)731-0704 Courriel: clrc@clrc.ca Internet: www.clrc.ca.